

**MAPA 1-2016 : Prestation de nettoyage des locaux**

**1. OBJET DE LA CONSULTATION :**

La présente consultation porte sur une prestation de 4 heures de nettoyage des locaux d'environ 1 000 m<sup>2</sup> de la Maison des Artistes du lundi au vendredi sauf jours fériés de 18h30 à 20h30

Les travaux seront notamment les suivants :

- Vidage des corbeilles à papier y compris des corbeilles recyclage.
- Dépoussiérage et désinfection le cas échéant des plans de travail non encombrés, tables, plans horizontaux, meubles, objets meublants, objets de décoration, des combinés téléphoniques, des encadrements de tableaux, du piétement de mobilier, des plinthes accessibles, des boiseries accessibles, des extincteurs, des coffrages de radiateurs, etc...
- Balayage humide des sols lisses
- Aspiration des sols moquette
- Enlèvement des traces de doigts sur les cloisons vitrées accessibles, aux abords des poignées de portes et interrupteurs électriques lessivables
- Enlèvement des salissures sur les parois verticales du sas d'entrée
- Astiquage des métaux polis
- Vérification et extinction des luminaires et changement des ampoules si nécessaire
- Nettoyage des parties sanitaires (nettoyage des appareils sanitaires avec désinfection et désodorisation, essuyage des robinetteries, glaces et différents appareils, nettoyage des parties chromées, fourniture et réapprovisionnement des distributeurs de savon, papier toilette et essuie main en tissu pour les toilettes et essuie main en papier pour les 3 coins cuisine
- Nettoyage des vitres, cloisons et portes vitrées trimestriellement
- Connexion de l'alarme en quittant les lieux et verrouillage des portes
- Nettoyage des trois coins cuisine
- Nettoyage du sous sol semestriellement
- Travaux ponctuels (à la demande prévoir le coût d'un nettoyage approfondi et moquettes)

Une visite obligatoire est prévue le 4 avril 2016 à 14h30, merci de nous informer de votre présence à l'adresse mail suivante [marches-agessa@secu-artistes-auteurs.fr](mailto:marches-agessa@secu-artistes-auteurs.fr)

**2. DUREE ET MISE EN ŒUVRE DU MARCHÉ**

Le marché prendra effet le 19 mai 2016 et aura une durée initiale d'un an renouvelable par tacite reconduction annuelle trois fois, soit une durée maximale de quatre ans, sauf

en cas de résiliation qui interviendra avec un préavis d'un mois avant la date anniversaire du marché.

L'arrêt d'exécution du marché entraîne sa résiliation à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour le titulaire.

### **3. REGLEMENTATION APPLICABLE**

Marché public à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

### **4. PRESENTATION DES PLIS**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

1) La déclaration du candidat (Modèle DC1 et DC2) incluant notamment :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
  - Une attestation justifiant que le candidat est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage causé par l'exécution du marché.
  - Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement et que le candidat se conforme aux dispositions du Code du Travail relatives au respect de l'obligation d'emploi.
  - La déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
  - Les moyens et chiffres d'affaires du candidat au cours des trois dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- 2) une présentation de la société,

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et chiffrées en euro.

### **5. PRIX DU MARCHE ET FACTURATION**

Le mode de règlement utilisé sera le virement.

Le candidat retenu émettra une facture indiquant l'ensemble des mentions légales où devra figurer le numéro de compte courant postal ou bancaire à créditer.

Le paiement sera effectué à 30 jours à la fin du mois de réception de la facture.

### **6. CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

- Prix : 50 %
- Prestation et organisation proposée : 50 % (moyens humains, produits, engagements, etc...)

La Maison des Artistes se réserve le droit de négocier avec, au maximum, les cinq candidats ayant présenté les meilleures offres au regard des critères d'attribution.

## **7. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Les plis cachetés contenant les offres seront transmis sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

**La Maison des Artistes  
60 rue du Faubourg Poissonnière  
75484 PARIS Cedex 10**

Avec les indications suivantes :

**MAPA n° 1-2016**

**Ne pas ouvrir par le Service Courrier**

Par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée sur place entre 9h30 et 12h00.

## **8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les offres devront être remises au plus tard le lundi 18 avril 2016 à 12h. Des questions pourront être posées jusqu'au 6 avril 2016

## **9. CONTACT**

FOURNIER-GUILLOT M.P.  
Service Affaires Générales  
60 rue du Faubourg Poissonnière  
75484 Paris cedex 10  
[marches-agessa@secu-artistes-auteurs.fr](mailto:marches-agessa@secu-artistes-auteurs.fr)